

VII. L'A-C-J-C. ayant adopté pour moyens la piété, l'étude et l'action, tous les membres du cercle devront être à la fois des *membres agissants* et des *membres priants*.

VIII. Outre ces deux catégories, une troisième, dite des *membres étudiants*, sera formée de vingt associés pris dans les classes de philosophie, rhétorique et belles-lettres, et constituera un cercle d'études de l'A-C-J-C. (art. 12).

IX. Une séance générale, le troisième dimanche de chaque mois, réunira les trois catégories. — Le cercle d'études se rassemblera, si possible, deux fois la semaine, le lundi après-midi et le jeudi avant-midi, pendant une heure environ. — Au début de septembre, chaque année, une séance spéciale et plénière servira à reconstituer le conseil. Le secrétaire en profitera pour faire souscrire la formule d'adhésion à l'A-C-J-C. par ceux qui ne l'auraient pas